



Marcoussis, le 24 septembre 2019

AVIS HEBDOMADAIRE n°1091

**PRATIQUE DES FEMININES U15 ET U18
AFFILIATION AU SEIN DE STRUCTURES DEPARTEMENTALES**

Dans sa séance du 24 septembre 2019, le Bureau Fédéral a souhaité faciliter l'intégration des jeunes joueuses souhaitant découvrir la discipline en autorisant les comités départementaux à initialiser des demandes d'affiliation pour des joueuses des catégories féminine U15 et féminine U18 au sein de leur structure « club » à l'exclusion de toute autre catégorie.

Les dispositions réglementaires relatives à l'affiliation et la gestion des pratiquants, notamment le paiement de la cotisation et de l'assurance individuelle, devront être respectées.

**Le secrétaire général
Christian DULLIN**

Destinataires :

Mesdames, Messieurs les membres du Comité Directeur
Messieurs les présidents des ligues régionales
Mesdames, Messieurs les présidents(es) des comités départementaux
Mesdames, Messieurs les présidents(es) des clubs affiliés à la F.F.R.
Ligue nationale de rugby

Personnel de la F.F.R.